



Le 22 décembre 2020

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Affaires juridiques - Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité PER-003-2, PER-006-1, PRC-025-2, PRC-027-1 - Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)

Votre dossier : R-4135-2020 - Notre référence : R061217

Chère consœur,

Suivant une question émanant d'une entité visée, l'équipe du Coordonnateur a constaté que la norme PER-006-1, tel que libellé, pouvait laisser place à une interprétation possible relativement au champ d'application de cette norme. Dans l'unique objectif de clarifier la norme pour les entités visées, le Coordonnateur souhaite aviser la Régie qu'il considère opportun d'ajouter une disposition particulière à l'annexe Québec de la norme PER-006-1.

Par souci de transparence, il retournera conséquemment la norme PER-006-1 et son annexe, en version française et anglaise, en consultation publique afin de discuter de cette modification, et ce, jusqu'au 15 janvier 2021.

Au terme de la consultation publique, le Coordonnateur déposera la pièce amendée au présent dossier qui tiendra compte des commentaires reçus, le cas échéant.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate
JC/AB

cc. Me Pierre Grenier

